

MOTION (Chantiers de la Justice)

Les magistrats du TGI de Valenciennes, réunis en assemblée générale le 04 décembre 2017 :

- Déplorent des conditions de consultation des chantiers de la justice, par le biais de trois questionnaires à retourner avant les 1^{er} et 15 décembre 2017, ces délais extrêmement contraints ne tenant aucun compte des conditions de travail dans les juridictions ;

- Estiment ne pas pouvoir, dans ces conditions, s'investir de manière constructive dans les concertations sur la procédure (civile, pénale et sur le sens et l'efficacité des peines) ;

- Dénoncent une concertation de pure façade, sur des sujets déjà largement débattus et dont certaines conclusions transparaissent déjà au travers des questionnaires, très orientés, ou dans la presse.